



Mémoire Ville de Québec
Consultations prébudgétaires
Gouvernement du Québec
Budget 2024-2025

Déposé au ministère des Finances
19 février 2024

Table des matières

1. Introduction et mise en contexte.....	5
1.1. Ville de Québec.....	5
1.2. Renouvellement du partenariat Québec-municipalités.....	5
1.3. Besoins additionnels pour la Ville de Québec.....	5
1.4. Priorités de la Ville de Québec.....	6
2. Éléments prévus à la Déclaration de réciprocité.....	9
2.1. Logements sociaux et abordables.....	9
2.1.1. Objectif.....	9
2.1.2. État de situation.....	9
2.1.3. Demande budgétaire.....	10
2.2. Itinérance.....	11
2.2.1. Objectif.....	11
2.2.2. État de situation.....	11
2.2.3. Demande budgétaire.....	12
2.3. Infrastructures municipales.....	13
2.3.1. Objectif.....	13
2.3.2. État de situation.....	13
2.3.3. Demande budgétaire.....	15
2.4. Développement économique.....	16
2.4.1. Objectif.....	16
2.4.2. État de situation.....	16
2.4.3. Demande budgétaire.....	17
3. Éléments non prévus à la Déclaration de réciprocité.....	18
3.1. Mobilité.....	18
3.1.1. Réaménagement d'intersections.....	18
3.1.2. Mobilité active.....	18
3.1.3. Demande budgétaire.....	23
3.2. Immigration.....	24
3.2.1. Objectif.....	24

3.2.2.	État de situation	24
3.2.3.	Demande budgétaire.....	25
3.3.	Violence armée et santé mentale	26
3.3.1.	Objectif.....	26
3.3.2.	État de situation	26
3.3.3.	Demande budgétaire.....	27
3.4.	Développement culturel.....	28
3.5.	Projets d'intérêt pour la Ville de Québec.....	29
3.5.1.	Carrefour de l'eau	29
3.5.2.	Infrastructures sportives et culturelles	31
3.5.3.	Place d'Youville	32
3.5.4.	Centre de formation intégré en sécurité publique	34
4.	Annexe.....	36
4.1.	Mesures du partenariat Québec-municipalités 2020-2024.....	36

1. Introduction et mise en contexte

Dans le cadre des consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec pour l'élaboration du Budget 2024-2025, la Ville de Québec souhaite sensibiliser le gouvernement à certains enjeux qui la touchent particulièrement.

1.1. Ville de Québec

La Ville de Québec est une organisation au service des citoyens. À ce titre, elle fournit, dans le cadre d'une gestion responsable, les meilleurs services à près de 575 000 citoyens.

Il s'agit notamment du déneigement, de la collecte des matières résiduelles, de la sécurité publique, des loisirs et de l'alimentation en eau potable. De plus, la Ville s'assure du développement durable et cohérent de son territoire, favorise la vitalité de sa collectivité, fournit des services municipaux de qualité et assume une gestion responsable des ressources humaines et financières à sa disposition.

1.2. Renouvellement du partenariat Québec-municipalités

À l'automne 2023, un nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les municipalités a été conclu. Il prend la forme d'une déclaration de réciprocité¹ basée sur des engagements visant l'atteinte d'objectifs communs, soit :

- Réaliser des actions structurantes pour l'adaptation et la transition climatiques;
- Encourager et soutenir le développement d'une offre suffisante de logements de qualité;
- Venir en aide aux personnes vulnérables;
- Soutenir l'aménagement durable du territoire;
- Assurer l'entretien et planifier le renouvellement des infrastructures municipales essentielles.

Le partenariat, qui comprend la reconduction des transferts figurant à l'entente de partenariat 2020-2024, apportera à la Ville de Québec des revenus estimés à 681,3 M\$ pour les cinq prochaines années, soit entre 2024 et 2028. Il incorpore notamment le partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec (TVQ), qui est estimé à 28,2 M\$ sur un total de 112,6 M\$ pour les mesures 2024 du partenariat. Le partenariat 2024 devrait représenter 5,9 % des dépenses de fonctionnement de la Ville (voir détails en annexe).

1.3. Besoins additionnels pour la Ville de Québec

Le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les municipalités prend en compte plusieurs priorités et nouvelles responsabilités des municipalités. Toutefois, les ressources sont insuffisantes et certains enjeux demeurent. Les consultations prébudgétaires du gouvernement permettent de sensibiliser le gouvernement aux priorités de la Ville qui sont détaillées ci-après.

¹ Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité (https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/finances_indicateurs_fiscalite/fiscalite/BRO_declaration_reciprocite_partenariat.pdf)

1.4. Priorités de la Ville de Québec

Afin que les bons choix soient faits pour Québec, la Ville souhaite sensibiliser le gouvernement à ses priorités, soit :

Priorités	Demandes
Éléments prévus à la Déclaration de réciprocité	
Accélérer les chantiers en matière de logement, prioritairement en logements sociaux et abordables	<p>La Ville de Québec demande au gouvernement du Québec d'accorder le financement requis pour la réalisation de 500 unités de logements sociaux et abordables par année sur cinq ans, soit 580 M\$.</p> <p>De plus, la Ville réitère sa demande de 183 M\$, initialement déposée dans le cadre du Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL) de la SCHL, afin de soutenir les initiatives de la Ville et les infrastructures liées à la densification sur un horizon de cinq ans.</p> <p>La contribution demandée totalise 763,3 M\$ sur cinq ans, soit 493,3 M\$ de plus que ce qui est prévu à la Déclaration de réciprocité.</p>
Renverser la tendance croissante de l'itinérance	<p>La Ville de Québec demande au gouvernement du Québec une contribution financière annuelle de 8,7 M\$, soit 43,5 M\$ sur cinq ans représentant 32,0 M\$ de plus que ce qui est prévu à la Déclaration de réciprocité, afin de pouvoir combler les besoins en matière d'intervention auprès des personnes en situation d'itinérance.</p>
Assurer la pérennité des infrastructures municipales	<p>La Ville de Québec demande aux trois paliers de gouvernement d'investir un montant supplémentaire de 120 M\$ par année pendant 10 ans, pour assurer la pérennité des infrastructures municipales et résorber le déficit d'entretien accumulé. Pour les cinq prochaines années, il s'agit de contributions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40 M\$/an pour le gouvernement du Québec, soit 200 M\$ sur cinq ans représentant 158,0 M\$ de plus que ce qui est prévu à la Déclaration de réciprocité - 40 M\$/an pour le gouvernement du Canada, soit 200 M\$ sur cinq ans - 40 M\$/an pour la Ville de Québec, soit 200 M\$ sur cinq ans
Confirmer le soutien au développement économique	<p>La Ville de Québec demande au gouvernement du Québec de confirmer dès maintenant le maintien de la contribution de 25 M\$ par année, dont 19,6 M\$ pour la Ville de Québec, du Fonds de la région de la Capitale-Nationale au-delà de mars 2025.</p> <p>La Ville souhaite également que le gouvernement prévoie l'indexation annuelle de la contribution selon l'indice des prix à la consommation.</p> <p>De plus, dans le cadre du renouvellement de cette entente, la Ville demande au gouvernement un investissement additionnel permettant la constitution et le développement de la zone économique métropolitaine de Québec.</p>

Priorités	Demandes
Éléments non prévus à la Déclaration de réciprocité	
Améliorer la mobilité	<p>La Ville de Québec demande au gouvernement du Québec de lui accorder une aide financière additionnelle de 12,5 M\$ pour planifier et assurer la poursuite de la réalisation des investissements prévus en mobilité active en 2025.</p> <p>Par ailleurs, la Ville souhaite que le gouvernement accélère les investissements visant à réaménager les infrastructures routières de manière à assurer la sécurité des usagers et à favoriser toutes formes de mobilité, particulièrement aux intersections « autoroute Robert-Bourassa – boul. Lebourgneuf » et « autoroute Henri IV – av. Industrielle ».</p>
Augmenter le nombre d'immigrants dans la région de Québec	<p>La Ville de Québec demande au gouvernement du Québec d'ajouter les ressources financières suffisantes pour assumer la responsabilité d'intervenant de proximité en matière d'intégration des immigrants à la société québécoise, soit une aide financière de 3 M\$ par année pour les cinq prochaines années.</p>
Lutter contre la violence armée et les enjeux en santé mentale	<p>La Ville de Québec demande au gouvernement du Québec un appui de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 63,3 M\$ sur cinq ans, soit 12,7 M\$ par année, afin de déployer le plan d'action qui vise à bonifier et à diversifier les stratégies ainsi que les capacités de la Ville de Québec dans sa lutte contre la violence armée, comme demandé en novembre 2022 par la Ville. - 13,7 M\$ sur cinq ans, soit 2,7 M\$ par année afin de déployer un plan conjoint avec les organismes communautaires spécialisés visant à faire face à l'enjeu de santé mentale sur le territoire de la ville, comme demandé en novembre 2022 par la Ville.
Bonifier le soutien au développement culturel	<p>Pour soutenir les demandes et les exigences grandissantes en patrimoine et en culture, la Ville demande une bonification de l'Entente de développement culturelle 2024-2026 de 14,7 M\$ par année, assumés à parts égales entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Québec, portant l'Entente 2024-2026 à 37,6 M\$ par année.</p>
Projets d'intérêt pour la Ville de Québec	<p>La Ville de Québec demande au gouvernement du Québec de contribuer financièrement aux projets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Carrefour de l'eau - Centre de curling - Stade Canac - Bibliothèque Étienne-Parent - Place d'Youville - Centre de formation et d'expertise en sécurité publique

La Ville demande au gouvernement du Québec un investissement additionnel de 934,3 M\$ d'ici cinq ans au-delà des engagements déjà pris dans le cadre de la Déclaration de réciprocité.

Pour sa part, la Ville entend consacrer 615,5 M\$ sur cinq ans à ces mêmes priorités.

Consultations prébudgétaires 2024-2025 Demandes budgétaires (en M\$)	Demandes de la Ville		Déclaration de réciprocité			Manque à gagner		Investis- sements Ville	
	1 an	5 ans	Ensemble du Québec 5 ans	Quote-part Ville estimée ⁽¹⁾		1 an	5 ans	1 an	5 ans
Nouveau partenariat Québec-Municipalités									
Éléments prévus à la Déclaration de réciprocité									
Logements - sociaux et abordables	116,0	580,0							
Logements - création accélérée et densification	<u>36,7</u>	<u>183,3</u>							
Logements	152,7	763,3	1 800,0	54,0	270,0	98,7	493,3	49,0	245,0
Itinérance	8,7	43,5	123,7	2,3	11,5	6,4	32,0	4,0	20,0
Infrastructures - changements climatiques			500,0	7,0	35,0				
Infrastructures - eau			<u>100,0</u>	<u>1,4</u>	<u>7,0</u>				
Infrastructures	40,0	200,0 ⁽²⁾	600,0	8,4	42,0	31,6	158,0	40,0	200,0
Total éléments prévus à la Déclaration de réciprocité	201,4	1 006,8	2 523,7	64,7	323,5	136,7	683,3	93,0	465,0
Éléments non prévus à la Déclaration de réciprocité									
Mobilité active	12,5	62,5				12,5	62,5	7,6	38,0
Immigration	3,0	15,0				3,0	15,0	1,5	7,5
Violence armée	12,7	63,3				12,7	63,3	1,4	7,0
Santé mentale	2,7	13,7				2,7	13,7	0,3	1,5
Développement culturel	18,8	94,0				18,8	94,0	18,8	94,0
Projets d'intérêt pour la Ville :									
Carrefour de l'eau	1,9	1,9				1,9	1,9	1,0	1,0
Place d'Youville	0,250	0,250				0,250	0,250	0,250	0,250
Centre de formation intégré en sécurité publique	<u>0,250</u>	<u>0,250</u>				<u>0,250</u>	<u>0,250</u>	<u>1,250</u>	<u>1,250</u>
Total projets d'intérêt pour la Ville	2,4	2,4				2,4	2,4	2,5	2,5
Total éléments non prévus à la Déclaration de réciprocité	52,1	250,9				52,1	250,9	32,1	150,5
Total	253,5	1 257,8	2 523,7	64,7	323,5	188,8	934,3	125,1	615,5

(1) Non confirmé

(2) Auquel doit s'ajouter 40 M\$/année du gouvernement du Canada, soit 200 M\$ sur cinq ans

2. Éléments prévus à la Déclaration de réciprocité

2.1. Logements sociaux et abordables

2.1.1. Objectif

Afin de répondre aux besoins de logements sociaux et abordables propres à Québec, il est requis de bonifier l'offre en habitation pour les ménages ayant des besoins impérieux. Dans cette optique, la Ville de Québec souhaite l'octroi de 500 unités de logements sociaux et abordables annuellement durant cinq ans, pour un total de 2 500 unités de logement.

2.1.2. État de situation

La Ville a une responsabilité quant au mieux-être et à la qualité de vie des citoyens. À cet effet, elle doit disposer des moyens et des outils pour développer l'habitation sur le territoire. Elle peut également compter sur la force et l'expertise de ses partenaires.

Elle planifie des milieux de vie durables et inclusifs. Elle est la mieux placée pour assurer une inclusion harmonieuse des projets d'habitation sociale et abordable dans les quartiers.

La Ville a toutefois besoin d'une plus grande marge de manœuvre pour accomplir sa mission de bien planifier le développement sur le territoire et atteindre l'objectif de 80 000 nouveaux logements sur son territoire d'ici 2040.

- **Plan de mise en œuvre accélérée de la Vision de l'habitation de la Ville de Québec**

Pour faire face à un marché de l'habitation des plus tendus, la Ville de Québec a déployé à l'automne 2023, un plan de mise en œuvre accélérée de sa Vision de l'habitation²³ afin d'augmenter le plus rapidement possible le nombre de logements disponibles.



À terme, le plan doit permettre de ramener et de maintenir le taux d'inoccupation au seuil d'équilibre de 3 % ou au-dessus. En 2023, le taux d'inoccupation s'est établi à 0,9 %.

La Ville s'est fixé cinq objectifs à atteindre :

- Accélérer la construction de logements pour tous les types de ménages afin de favoriser l'ajout de 80 000 nouveaux logements d'ici 2040.
- Créer des milieux de vie inclusifs, durables et résilients face aux changements climatiques.
- Faciliter la réalisation de nouveaux projets de logements sociaux et abordables afin d'atteindre la cible de 500 unités de logement par année.
- Consolider le parc de logements existants, notamment en retirant des logements du marché spéculatif pour préserver leur abordabilité.
- Exercer un leadership mobilisateur en habitation.

² https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/espace-presse/actualites/fiche_autres_actualites.aspx?id=26474

³ <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/habitation/vision/index.aspx>

Le déploiement du plan de mise en œuvre accélérée requiert des investissements de 763,3 M\$ sur cinq ans pour la mise en œuvre des actions importantes de la Ville et de ses partenaires. La Ville prévoit y contribuer pour 245 M\$ sur la même période.

- **Nouveau partenariat Québec-municipalités - Déclaration de réciprocité**

Concernant la nécessité d'encourager et de soutenir le développement d'une offre suffisante de logements de qualité, le gouvernement s'est engagé à :

- Encourager et soutenir le développement d'une offre de logements de qualité, en particulier celle de logements sociaux et abordables, notamment en optimisant les programmes en matière d'habitation et en contribuant au financement adéquat des projets d'habitation présents et futurs;
- Favoriser la planification conjointe des actions en matière de création de logements sociaux et abordables, notamment en matière d'itinérance.

Du 1,8 G\$ d'investissement supplémentaire prévu en habitation par le gouvernement sur cinq ans, la proportion attendue pour la Ville est d'environ 270 M\$⁴, soit 54,0 M\$ par année.

En 2023, la Ville a demandé 736 unités de logements sociaux et abordables, par le biais de 11 projets soumis dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) II.

Par ailleurs, le financement provenant du gouvernement fédéral, par le biais du Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL) de la SCHL, qui a été octroyé au gouvernement du Québec est essentiel pour soutenir les initiatives de la Ville en lien avec la création accélérée de logements et la densification.

Face aux besoins estimés, les ressources financières disponibles sont insuffisantes.

2.1.3. Demande budgétaire

La Ville souhaite pouvoir répondre aux besoins de logements sociaux et abordables sur le territoire et ainsi éviter une rupture dans l'offre de ce type de logements. Pour y arriver, la Ville de Québec demande au gouvernement du Québec d'accorder le financement requis, soit 580 M\$, pour la réalisation de 500 unités de logements sociaux et abordables par année sur cinq ans.

De plus, la Ville réitère sa demande de 183 M\$, initialement déposée dans le cadre du Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL) de la SCHL, afin de soutenir les initiatives de la Ville et les infrastructures liées à la densification sur un horizon de cinq ans.

La contribution demandée totalise 763,3 M\$ sur cinq ans.

⁴ Estimé basé sur l'historique du financement octroyé par le gouvernement du Québec à la Ville de Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, soit environ 15 % du budget global

2.2. Itinérance

2.2.1. Objectif

La Ville de Québec s'est engagée à participer activement à la lutte contre l'itinérance. Par ses actions, elle souhaite contribuer à l'amélioration des conditions de vie ces citoyens, au mieux-être collectif et au renforcement de la cohésion sociale. Elle vise à atteindre l'itinérance zéro.

Pour y arriver, des leviers et ressources sont nécessaires afin de renforcer le rôle de la Ville en matière d'itinérance.

2.2.2. État de situation

Depuis quelques années, le phénomène de l'itinérance ne cesse d'augmenter, et ce, partout au Québec et au Canada. Les données les plus récentes issues du dénombrement réalisé en 2022⁵ par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) confirment cette tendance à la hausse. À Québec, le nombre de personnes en situation d'itinérance visible a été estimé à 927 personnes en 2022. Il s'agit d'une augmentation de 36 % par rapport aux données de 2018.

Le phénomène de l'itinérance ne touche pas que le centre-ville. Cette réalité est constatée à plusieurs endroits sur le territoire. Ainsi, tout en maintenant les ressources actuelles, l'offre de services doit être bonifiée afin de mieux répondre aux besoins.

Ces données, combinées à celles concernant l'habitation et l'accès au logement, démontrent l'ampleur des défis et la nécessité d'agir.

- **Vision en matière d'itinérance**

Par sa Vision en matière d'itinérance 2024-2030⁶, la Ville souhaite mobiliser ses ressources internes et ses partenaires afin de mettre en place des stratégies durables et concertées en soutien aux citoyens plus vulnérables. La Vision s'articule autour de cinq axes, soit : un filet social renforcé, l'inclusion et la participation sociale, un toit pour tous, la cohabitation et la sécurité et agir ensemble.



Considérant l'ampleur des défis en matière d'itinérance et l'accroissement des inégalités sociales, il est nécessaire de maintenir les efforts afin de s'assurer que tous obtiennent le soutien et les services dont ils ont besoin et de bonifier les investissements en soutien aux populations vulnérables du territoire.

⁵ <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-003630/>

⁶ https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/itinérance/docs/VisionItinerance_brochure_F2.pdf

- **Nouveau partenariat Québec-municipalités – Déclaration de réciprocité**

Concernant l'aide aux personnes vulnérables, le gouvernement s'est engagé à investir 123,7 M\$ supplémentaires sur cinq ans pour accompagner les personnes en situation d'itinérance. La proportion attendue pour la Ville de Québec est d'environ 11,5 M\$⁷, soit 2,3 M\$ par année.

En 2024, la Ville prévoit investir 1,5 M\$ supplémentaire pour soulager la crise actuelle, pour un total de 4 M\$.

Pour combler les besoins en matière d'intervention auprès des personnes en situation d'itinérance dans le continuum de la prévention, de l'intervention et de l'intersectorialité, la Ville évalue les besoins à 8,7 M\$ de plus par année, pour un total de 12,7 M\$.

Face aux besoins estimés, les ressources financières disponibles sont insuffisantes.

2.2.3. Demande budgétaire

Afin de renverser la tendance croissante de l'itinérance, la Ville est déterminée à poursuivre ses efforts pour faire face aux défis que représente l'itinérance et elle compte sur le gouvernement pour la soutenir en cette matière.

Pour y arriver, la Ville de Québec demande au gouvernement du Québec une contribution financière annuelle de 8,7 M\$, soit 43,5 M\$ sur cinq ans, afin de pouvoir combler les besoins en matière d'intervention auprès des personnes en situation d'itinérance dans le continuum de la prévention, de l'intervention et de l'intersectorialité.

Itinérance – Besoins financiers annuels supplémentaires et récurrents (en milliers de dollars)	
SOUTIEN AU SENTIMENT DE SÉCURITÉ ET LA COHÉSION SOCIALE	
Intervention dans l'espace public	400
Programme IMPAC	150
Entretien et sentiment de sécurité	250
Coordination et mobilisation des services municipaux	1 000
Sous-total	1 800
SOUTIEN AUX RESSOURCES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE	
Bonification des subventions et ententes de services avec les organismes	3 600
Ajout de lits d'urgence et de dépannage adaptés	1 000
Fonds mesures d'urgence – débordement	200
Sous-total	4 800
SOUTIEN AUX SERVICES DE PROXIMITÉ	
Développement centre de jour / répit	600
Bonification du travail de rue généraliste	500
Sous-total	1 100
SOUTIEN À L'INTERVENTION POLICIÈRE	
Ajout de six policiers à l'équipe MULTI	819
Bonification du soutien pour l'intervention de crise et la prise en charge	230
Sous-total	1 049
TOTAL	8 749

⁷ Estimé au prorata du nombre de personnes en situation d'itinérance visible le 11 octobre 2022

2.3. Infrastructures municipales

2.3.1. Objectif

La Ville s'est engagée dans une démarche stratégique endossant les principes du développement durable dans ses actions et dans ses projets. Celle-ci s'appuie notamment sur une saine gestion des infrastructures municipales afin d'assurer des services sécuritaires répondant aux besoins des citoyens tout en maintenant l'équité intergénérationnelle.

Par ailleurs, pour assurer la qualité et la pérennité de ses infrastructures, la contribution financière des gouvernements québécois et canadien est essentielle et doit s'ajouter à celle de la Ville.

2.3.2. État de situation

La Ville gère des actifs d'une valeur estimée à près de 22 milliards de dollars. Elle est responsable d'assurer le maintien de leur pérennité.

À cet égard, elle prévoit investir 2,8 G\$ au cours des 10 prochaines années afin de maintenir un niveau de service constant et adéquat⁸.

Ces infrastructures comprennent notamment les conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial, le réseau routier, les trottoirs, le réseau d'éclairage public et de signaux lumineux, les ouvrages d'art, tels les ponts, les ponceaux, les viaducs, les barrages et les ouvrages ponctuels, tels les postes de pompage, les postes de surpression, les régulateurs et les trop-pleins.

- **État des infrastructures**

La Ville réalise un portrait de l'état de ses infrastructures aux trois ans. Le dernier bilan a été effectué en 2022.

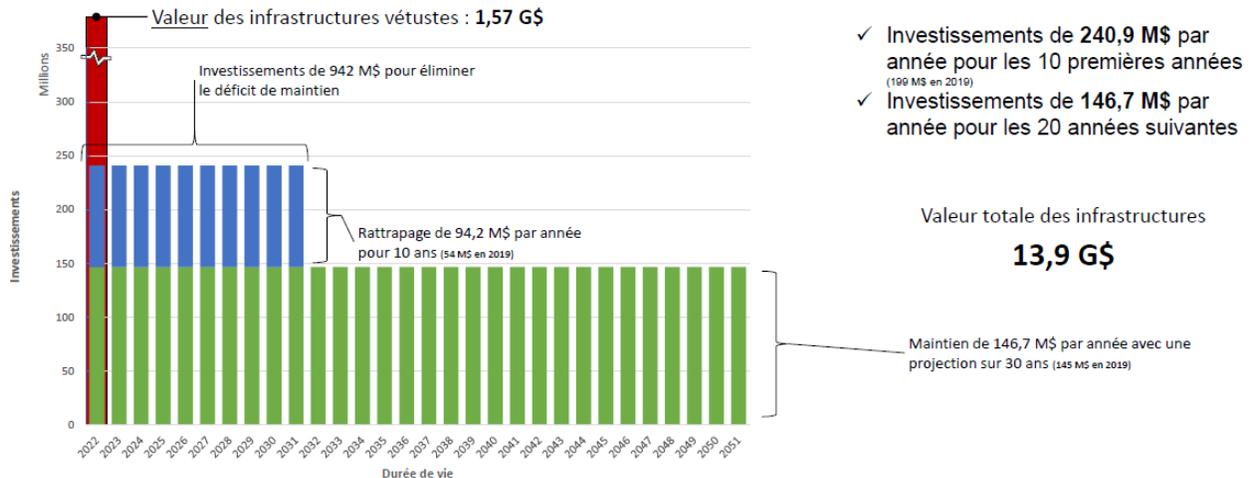
À ce titre, la Ville connaît très bien l'état de ses actifs et elle poursuit ses études afin de planifier les bons types d'intervention au bon moment.

La Ville réussit à maintenir ses actifs en bon état. Cependant, des investissements additionnels sont nécessaires pour résorber le déficit d'entretien accumulé dans le passé.

Selon le plus récent bilan de l'état des infrastructures, la valeur de remplacement des actifs désuets est évaluée à 1,57 G\$, soit 11 % de ces actifs.

⁸ Budget 2024, p. 199

Investissements requis avec maintien sur 30 ans et rattrapage du déficit sur 10 ans



Par ailleurs, les besoins d'investissements en infrastructures demeureront en forte croissance pour les années à venir, notamment en lien avec les changements technologiques, le rehaussement de normes de qualité de l'eau potable et des eaux usées et l'adaptation aux changements climatiques.

Dans ce cadre, la Ville adopte et met en œuvre un plan de gestion des actifs sur 10 ans, de manière à assurer la pérennité de ses infrastructures, notamment celles en eau.

- **Nouveau partenariat Québec-municipalités – Déclaration de réciprocité**

Concernant les infrastructures municipales essentielles et la planification de leur renouvellement, le gouvernement s'est engagé à 500 M\$ supplémentaires sur cinq ans pour le soutien à l'adaptation et la transition climatique locale. La proportion attendue pour la Ville de Québec est d'environ 35 M\$⁹, soit 7 M\$ par année.

Pour l'eau, 100 M\$ d'investissement supplémentaire sont prévus par le gouvernement sur cinq ans pour le soutien financier pour préserver la ressource en eau. La proportion attendue pour la Ville de Québec est d'environ 7 M\$¹⁰, soit 1,4 M\$ par année.

Pour assurer le rattrapage du déficit d'entretien sur une période de 10 ans, comme établi dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, la Ville devrait tendre à réaliser un programme d'investissements annuels de l'ordre de 241 M\$, soit 94 M\$ pour le rattrapage du déficit d'entretien des infrastructures et 147 M\$ pour le maintien des infrastructures en bon état.

Pour atteindre un tel niveau d'investissement en infrastructures, les subventions gouvernementales demeurent essentielles pour les municipalités. Même en poursuivant des investissements municipaux majeurs et avec l'ajout d'investissement prévu par le gouvernement, le déficit d'entretien est toujours présent.

⁹ Estimé au prorata de la population

¹⁰ Estimé au prorata de la population

Dans ce contexte, la Ville sollicite un retour de l'aide gouvernementale pour les municipalités, comme ce fut le cas en 2009, 2010, 2013 et 2017.

2.3.3. Demande budgétaire

Dans une perspective de développement durable et au bénéfice des générations futures, la Ville de Québec demande d'investir un montant supplémentaire de 120 M\$ par année pendant 10 ans, réparti à parts égales entre les trois paliers de gouvernement, pour assurer la pérennité des infrastructures municipales et résorber le déficit d'entretien accumulé. Pour les cinq prochaines années, il s'agit de contributions de :

- 40 M\$/an pour le gouvernement du Québec, soit 200 M\$ sur cinq ans
- 40 M\$/an pour le gouvernement du Canada, soit 200 M\$ sur cinq ans
- 40 M\$/an pour la Ville de Québec, soit 200 M\$ sur cinq ans

2.4. Développement économique

2.4.1. Objectif

Le Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN) a été créé en décembre 2016 à la suite de l'adoption de la Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec. Il vient à échéance au 31 mars 2025.

Le gouvernement délègue à la Ville une partie du FRCN afin de permettre la réalisation de projets ou d'initiatives qui permettront de contribuer au dynamisme, au développement et à l'essor de la capitale nationale et de sa région.

La Ville offre plusieurs mesures d'aide financière en soutien aux organismes d'accompagnement et aux entreprises privées et de l'économie sociale afin d'encourager le développement de projets économiques sur le territoire de l'agglomération, par le biais de la politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026¹¹.

La reconduction du FRCN au-delà de 2025 est prévue à la Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité. Toutefois, cette mesure devra être analysée dans le cadre du processus budgétaire du gouvernement, d'ici le budget 2025-2026, puisqu'elle n'est pas provisionnée pour les dépenses engagées à compter du 1^{er} avril 2025.

La Ville souhaite que le gouvernement confirme dès maintenant le maintien de la contribution de 25 M\$ par année, dont 19,6 M\$ pour la Ville de Québec, du FRCN au-delà de mars 2025.

Afin de pouvoir offrir le même niveau d'aide financière dans le temps, la Ville souhaite également que le gouvernement prévoie l'indexation annuelle de la contribution selon l'indice des prix à la consommation.

2.4.2. État de situation

Capitale innovante et débordante de créativité, Québec s'appuie sur une économie forte pour attirer des talents et des entrepreneurs de haut calibre.

- **Vision entrepreneuriale Québec 2026**

Avec la Vision entrepreneuriale Québec 2026, la Ville a pour objectif d'optimiser les interventions en développement économique sur le territoire de l'agglomération avec diverses mesures d'aide pour soutenir les entreprises, en appuyant des organismes d'accompagnement et en participant financièrement à des projets d'investissement des entrepreneurs.



¹¹ <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/developpement-economique/vision-entrepreneuriale-quebec.aspx>

Depuis 2018, près de 93 M\$ ont été attribués à plus de 700 projets qui ont généré plus de 545 M\$ d'investissements, soit un effet de levier de 4,9 et ont créé ou soutenu plus de 15 500 emplois au sein de l'agglomération de Québec.

- **Nouveau partenariat Québec-municipalités – Déclaration de réciprocité**

Le gouvernement a inclus à la déclaration du nouveau partenariat avec les municipalités, la reconduction du Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

Toutefois, cette mesure devra être analysée dans le cadre du processus budgétaire, d'ici le budget 2025-2026, puisqu'elle n'est pas provisionnée pour les dépenses engagées à compter du 1^{er} avril 2025.

2.4.3. Demande budgétaire

La Ville de Québec demande au gouvernement du Québec de confirmer dès maintenant le maintien de la contribution de 25 M\$ par année, dont 19,6 M\$ pour la Ville de Québec, du Fonds de la région de la Capitale-Nationale au-delà de mars 2025.

Afin de pouvoir offrir le même niveau d'aide financière, la Ville souhaite également que le gouvernement prévoie l'indexation annuelle de la contribution selon l'indice des prix à la consommation.

De plus, dans le cadre du renouvellement de cette entente, la Ville demande au gouvernement un investissement additionnel permettant la constitution et le développement de la zone économique métropolitaine de Québec.

3. Éléments non prévus à la Déclaration de réciprocité

3.1. Mobilité

En matière de mobilité, il y a lieu de cibler les éléments suivants :

- le réaménagement des intersections « autoroute Robert-Bourassa – boul. Lebourgneuf » et « autoroute Henri IV – av. Industrielle »;
- le déploiement de la Vision de la mobilité active de la Ville, notamment par la mise en place de corridors Vélo cité.

3.1.1. Réaménagement d'intersections

Des files d'attente importantes sont observées quotidiennement aux périodes de pointe aux intersections « autoroute Robert-Bourassa / boulevard Lebourgneuf » et « autoroute Henri-IV / avenue Industrielle ». Cette situation, jumelée aux caractéristiques d'aménagement de ces carrefours, posent des enjeux de mobilité sectoriels, rendent non sécuritaire le déplacement des piétons et des cyclistes et allongent les temps de parcours des autobus.

Afin d'améliorer la mobilité et la sécurité routière aux intersections « autoroute Robert-Bourassa – boul. Lebourgneuf » et « autoroute Henri IV – av. Industrielle », la Ville souhaite que le gouvernement, propriétaire de ces infrastructures, accélère les investissements visant leurs réaménagements de manière à :

- assurer la sécurité des usagers;
- fluidifier la circulation automobile;
- favoriser et faciliter toutes formes de mobilité (automobile, transport collectif et actif).

Ces réaménagements sont nécessaires pour permettre à la Ville de procéder, à son tour, aux aménagements requis sur son propre réseau routier permettant d'améliorer la mobilité et la sécurité.

3.1.2. Mobilité active

La mobilité active est une composante essentielle du développement durable. Elle permet de diminuer la pollution, de contrer les conséquences de la sédentarité, d'améliorer la santé et la qualité de vie de la population en plus d'éviter l'étalement urbain. La Vision de la mobilité active 2023-2027 de la Ville de Québec¹² a été dévoilée en 2022. Elle se concentre sur la marche, le vélo et l'intermodalité avec le transport actif.

Afin d'accélérer le développement des corridors Vélo cité, la Ville a présenté, en début 2024, sa vision sur 10 ans pour les corridors Vélo cité, soit un réseau sécuritaire et confortable favorisant la mobilité active. Les différents corridors viendront combler les principaux axes en mobilité de la ville en connectant les secteurs périphériques tout comme le centre-ville. En 2034, il est visé que le territoire sera relié par un réseau cyclable structurant totalisant 150 km.

¹² <https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/planification-orientations/transport/mobilite-active/>

En 2023, le gouvernement est venu appuyer la Ville dans sa démarche avec l'octroi d'une aide financière de 15 M\$ pour la mise en place de corridors Vélo cité et le développement du réseau de mobilité active pour 2023 et 2024. Afin de poursuivre la réalisation de la planification, la Ville demande au gouvernement de maintenir son appui au-delà de 2024.

- **Mise en place de corridors Vélo cité sécuritaires, rapides et efficaces**

Parmi les projets innovants et ambitieux, soulignons la mise en place de corridors Vélo cité qui allient sécurité, rapidité et efficacité et qui sont intégrés au reste du réseau cyclable, en plus d'améliorer l'accès au réseau de transport en commun.

À cet égard, la Ville est particulièrement fière des résultats déjà obtenus en 2023, notamment avec les liens cyclables quatre saisons implantés sur le chemin Sainte-Foy et la rue Dalhousie qui permettent des déplacements à vélo plus performants.

Chemin Sainte-Foy - 2023



Rue Dalhousie - 2023



La mise en place de corridors Vélo cité se poursuit en 2024 avec le corridor Vélo cité Charlesbourg-Centre-Ville. Les travaux pour l'implantation de ce lien cyclable périphérique débuteront en 2024 et se poursuivront par phases jusqu'en 2026.

Corridor Vélo cité Charlesbourg-Centre-Ville - 2024



Afin d'accélérer le développement des corridors Vélo Cité, la Ville vise désormais la réalisation de 150 km d'ici 10 ans, dont 90 km d'ici 2028, permettant de relier l'ensemble du territoire et d'offrir une alternative de déplacement sobre en carbone le plus rapidement possible.

Vision 2024-2034 – Corridors Vélo cité



A Pointe-de-Sainte-Foy – Vieux-Québec

B Saint-Louis – Val-Bélair

C Vanier – Lebourgneuf

D Notre-Dame-des-Laurentides – Saint-Roch

E Vieux-Moulin – Sainte-Thérèse-de-Lisieux

F Vieux-Limoilou – Chutes-Montmorency

G Vieux-Port – Saint-Louis (promenade Samuel-De Champlain)

H Duberger-Les Saules – Maizerets

I Vanier – Saint-Sacrement

J Pointe-de-Sainte-Foy – Sillery

K Pointe-de-Sainte-Foy – Vieux-Port

L Sainte-Thérèse-de-Lisieux – Duberger-Les Saules

M Val-Bélair – Maizerets (corridor des Cheminots)

N Pointe-de-Sainte-Foy – Aéroport

Total : 150 km

- **Développement du réseau de mobilité active qui améliore la sécurité routière**

Le développement du réseau de mobilité active permettra de relier les quartiers et de donner accès aux principaux lieux d'activités par le développement de réseaux de transport actif sécuritaire, bien maillés, continus, connectés entre eux et desservant un maximum de citoyens.

Réaménagement de rues

Pour atteindre les objectifs en matière de mobilité active durable, la réalisation des projets d'aménagement de rues est essentielle. Ces projets sont réalisés lors de la mise à niveau des infrastructures municipales.

Rue Lockwell



Rue Caron



Rue Saint-Gabriel



Rue des Zouaves



Rue du Cénacle



Rue Etna



- **Investissements**

Les investissements nécessaires pour la mise en œuvre de la Vision de la mobilité active pour les cinq prochaines années représentent 118 M\$, dont 23,5 M\$ en 2025.

Budget pour la mise en œuvre de la Vision de la mobilité active (en milliers \$)	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028
Corridors Vélo cité	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	35 000
Développement du réseau	9 100	8 775	8 775	8 775	8 775	44 200
Mise à niveau du réseau existant	4 900	4 725	4 725	4 725	4 725	23 800
Autres actions	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000
Coûts du projet	24 000	23 500	23 500	23 500	23 500	118 000
Sources de financement						
Ville de Québec	8 000	7 500	7 500	7 500	7 500	38 000
Programmes d'aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	17 500
Demande d'aide financière à la mobilité active	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500	62 500
Total du financement	24 000	23 500	23 500	23 500	23 500	118 000

3.1.3. Demande budgétaire

La Ville de Québec demande au gouvernement du Québec de lui accorder une aide financière additionnelle de 12,5 M\$, sur un total de 118 M\$ d'investissements prévus d'ici cinq ans, pour planifier et assurer la poursuite de la réalisation des investissements prévus en 2025.

Par ailleurs, la Ville souhaite que le gouvernement accélère les investissements visant à réaménager les infrastructures routières de manière à assurer la sécurité des usagers et à favoriser toutes formes de mobilité, particulièrement aux intersections « autoroute Robert-Bourassa – boul. Lebourgneuf » et « autoroute Henri IV – av. Industrielle ».

3.2. Immigration

3.2.1. Objectif

La région de Québec présente le taux de chômage le plus bas au pays avec 2,7 % en 2023. La région doit déployer des efforts considérables afin de répondre aux enjeux liés à la pénurie de main-d'œuvre sur son territoire. Alors que les domaines tels que l'hôtellerie, la restauration et le commerce de détail sont sévèrement touchés par cette réalité, plusieurs entreprises voient leurs perspectives de développement ralenties par l'incapacité à dénicher une main-d'œuvre qualifiée.

L'immigration est l'un des moyens auxquels recourent les entreprises pour répondre à leurs besoins de main-d'œuvre. Pour y arriver, une augmentation équilibrée de l'immigration, selon la capacité d'accueil de la région de la Capitale-Nationale, doit être visée.

Par ailleurs, afin de s'assurer d'une intégration optimale des immigrants à leur société d'accueil, il est essentiel, et ce en collaboration et avec la contribution des partenaires gouvernementaux, communautaires et privés, de pouvoir mesurer leur degré d'intégration et les facteurs qui contribuent à leur rétention.

3.2.2. État de situation

Les immigrants internationaux représentent 68 % de la croissance démographique de la RMR de Québec en 2022, dont 45 % d'immigrants permanents et 23 % d'immigrants temporaires¹³.

Afin de favoriser une meilleure intégration des immigrants à Québec, plusieurs éléments doivent être renforcés. La disponibilité d'un logement, des services adaptés, un travail arrimé aux compétences et à l'expérience des immigrants ainsi que le développement rapide d'un sentiment d'appartenance à la communauté d'accueil favoriseraient l'installation à long terme des personnes immigrantes.

Pour ce faire, le travail en cours doit être consolidé, notamment en renforçant les mécanismes de concertation et de planification sur le plan régional, tout en bonifiant les investissements actuellement consentis aux organismes qui sont à l'œuvre sur le terrain, lesquels opèrent au maximum de leur capacité.

Le succès de la démarche repose sur une approche qui place les immigrants et les partenaires de la communauté et du secteur privé au premier plan. À cet égard, la capacité de la Ville à attirer, accueillir et retenir les immigrants à Québec doit être bonifiée par des mesures de soutien adéquates visant, entre autres, à :

- faciliter la concertation, la planification stratégique et les échanges d'information entre la Ville et les partenaires communautaires et privés;
- soutenir les initiatives stratégiques et citoyennes en appui aux objectifs de régionalisation et de francisation du gouvernement du Québec;

¹³ Constitués d'étudiants et de travailleurs

- assurer une offre de services adéquate dans les secteurs de la ville où se concentrent les personnes issues de l'immigration ou dans ceux où des besoins sont identifiés;
- faire de Québec une collectivité accueillante, notamment en augmentant les opportunités de socialisation et de francisation dans les milieux de vie et mettant à contribution les services de proximité et les tiers lieux tels que : les bibliothèques, les centres communautaires, les cuisines collectives et les jardins collectifs;
- sensibiliser et former les organisations d'accueil et les acteurs du secteur privé;
- favoriser la cohésion sociale et le vivre-ensemble comme éléments indispensables pour la rétention et l'enracinement des immigrants;
- développer un indicateur de mesure du degré d'intégration des immigrants.

À ces fins, la Ville prévoit investir 1,5 M\$ par année dans cette priorité, soit 7,5 M\$ sur cinq ans.

Toutefois, face aux besoins estimés, les ressources financières disponibles sont insuffisantes pour soutenir adéquatement l'intégration des immigrants à Québec.

3.2.3. Demande budgétaire

La Ville de Québec demande au gouvernement du Québec d'ajouter les ressources suffisantes pour assumer la responsabilité d'intervenir de proximité en matière d'intégration des immigrants à la société québécoise, soit une aide financière de 3 M\$ par année pour les cinq prochaines années.

À cet égard, la Ville poursuit les échanges avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration visant à encadrer les actions et le financement liés à l'immigration par le biais d'ententes pluriannuelles.

3.3. Violence armée et santé mentale

3.3.1. Objectif

- **Lutte contre la violence armée**

La violence impliquant les armes à feu est un phénomène criminel qui préoccupe tous les niveaux de gouvernance depuis plusieurs années. Conséquemment, les corps policiers à l'échelle locale, provinciale et nationale ont développé des stratégies dans le but d'intervenir sur cette problématique. Le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) souhaite poursuivre ses actions visant à contenir et à réprimer la violence armée. Cette démarche s'inscrit dans une logique de prévention permettant à la Ville d'agir en amont, là où d'autres municipalités ont dû obtenir une aide d'urgence pour y faire face en aval.

- **Enjeux en santé mentale**

Un autre phénomène social prioritaire à Québec amène une augmentation des actions posées en matière de sécurité publique : la santé mentale. Pour y faire face, le SPVQ a mobilisé ses ressources pour répondre aux besoins opérationnels lors d'interventions auprès de personnes vivant un enjeu en santé mentale et ayant un impact sur la sécurité publique. De plus, le SPVQ a également développé des partenariats avec des ressources communautaires spécialisées. Le SPVQ et les ressources communautaires spécialisées souhaitent bonifier leurs services respectifs dans le domaine, tout en consolidant leur partenariat.

3.3.2. État de situation

- **Lutte contre la violence armée**

La violence armée, les gangs de rue et le trafic de drogue soulèvent de plus en plus d'inquiétude dans les grandes villes du Canada puisque les événements violents tendent à augmenter et à s'intensifier malgré les dispositions prises par les différentes organisations. Face à cette situation, la région de Québec se doit d'être proactive et redoubler d'efforts pour maintenir la Capitale-Nationale sécuritaire.

Afin de consolider et de diversifier sa stratégie de lutte contre la violence armée, le SPVQ vise à restreindre l'étendue de la problématique de crimes violents, surtout en favorisant l'échange d'informations et des interventions multidisciplinaires.

- **Enjeux en santé mentale**

Les interventions policières impliquant cette réalité sociale demandent un temps considérable et elles sont quotidiennes sur le territoire du SPVQ. Les ressources communautaires spécialisées viennent supporter les policiers dans leurs interactions avec cette clientèle et assurent un suivi post-crise. L'implication rapide et continue des professionnels permet de solutionner les situations de crise plus rapidement et d'éviter des interventions policières à répétition. Toutefois, les ressources communautaires spécialisées sont submergées par l'augmentation du phénomène de santé mentale. Ils ne disposent pas de ressources suffisantes pour répondre à leur mission psychosociale et pour mettre en place des plans d'interventions durables.

3.3.3. Demande budgétaire

La Ville de Québec demande au gouvernement du Québec un appui financier de :

- 63,3 M\$ sur cinq ans, soit 12,7 M\$ par année, afin de déployer le plan d'action qui vise à bonifier et à diversifier les stratégies ainsi que les capacités de la Ville de Québec dans sa lutte contre la violence armée, comme demandé en novembre 2022 par la Ville.
- 13,7 M\$ sur cinq ans, soit 2,7 M\$ par année afin de déployer un plan conjoint avec les organismes communautaires spécialisés visant à faire face à l'enjeu de santé mentale sur le territoire de la ville, comme demandé en novembre 2022 par la Ville.

3.4. Développement culturel

Depuis 1979, la Ville de Québec et le gouvernement du Québec ont investi plus de 290 M\$ dans le patrimoine et la culture de la capitale par le biais de L'Entente de développement culturel conclue entre le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville.

L'Entente constitue un levier important qui permet à la Ville d'agir en patrimoine et en culture. Elle est financée à parts égales entre le MCC et la Ville.

L'Entente de développement culturel vise, entre autres, et sans s'y limiter, à renforcer le caractère distinctif de la ville par des projets culturels et de mise en valeur du patrimoine, incluant le patrimoine religieux.

La nouvelle Entente de développement culturel 2024-2026 est en cours de négociation avec le gouvernement. La précédente entente couvrant les années 2021 à 2023 se chiffrait à 22,9 M\$ par année, assumés à parts égales entre le MCC et la Ville.

Pour soutenir les demandes et les exigences grandissantes en patrimoine et en culture, la Ville de Québec demande au gouvernement du Québec une bonification de l'Entente de 14,7 M\$ par année, assumés à parts égales entre le MCC et la Ville, portant l'Entente 2024-2026 à 37,6 M\$ par année. La bonification de l'Entente vise notamment :

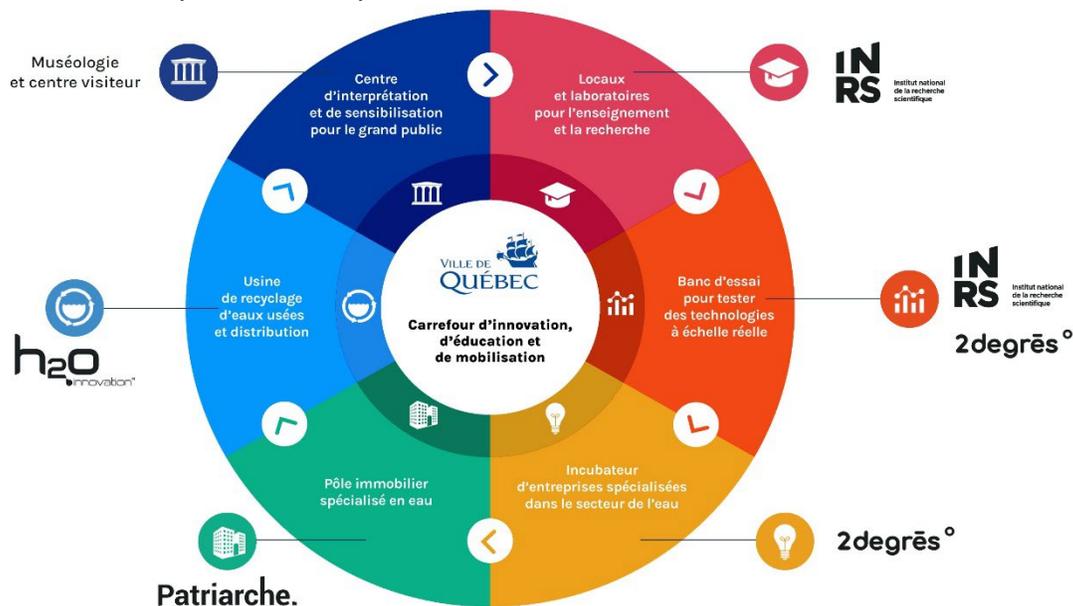
Culture : + 5,2 M\$/année	Patrimoine : + 9,5 M\$/année
<ul style="list-style-type: none"> - Les programmes non indexés, tel que Première Ovation - Le soutien à la découvrabilité des contenus - Les mesures jeunesse d'accès à la culture - Les mesures pour le milieu du cinéma - Les mesures en art public - Le soutien pour la désignation Ville de littérature UNESCO - L'offre culturelle dans les arrondissements - Les activités et les immobilisations dans le réseau des bibliothèques 	<ul style="list-style-type: none"> - Les programmes d'aide à la rénovation suivant la hausse des coûts et des exigences - Le soutien aux bâtiments municipaux patrimoniaux suivant l'augmentation de la charge patrimoniale de la Ville

3.5. Projets d'intérêt pour la Ville de Québec

3.5.1. Carrefour de l'eau

Le Carrefour de l'eau est un projet collaboratif mené avec l'INRS, H2O Innovation, 2 degrés, Patriarche Architecture, le Port de Québec et la Ville de Québec qui vise à faire de Québec un chef de file mondial dans le domaine du développement durable, particulièrement dans le secteur des technologies liées à l'eau, notamment le recyclage, le traitement et l'assainissement.

La vision du projet de Carrefour de l'eau vise à réunir sous un même toit l'ensemble des expertises et des ressources qui permettront de créer une chaîne d'innovation intégrée : développer de nouvelles technologies dans le secteur de l'eau, former les chercheurs, créer des entreprises innovantes qui pourront commercialiser leurs innovations à travers le monde et disposer de locaux pour les entreprises du secteur.



Le secteur du Pôle d'innovation de l'Est est visé pour la construction du Carrefour de l'eau où chaque partenaire agit comme pilier dans son champ d'expertise. Le Carrefour de l'eau combinerait notamment les éléments suivants :

- des locaux et des laboratoires pour l'enseignement et la recherche et le développement, dans lesquels les technologies propres du futur seront développées;
- des bancs d'essai et des équipements pour tester, valider et démontrer les technologies à l'échelle réelle et les transformer en innovations;
- un incubateur d'entreprises spécialisé en technologies de l'eau pour commercialiser les innovations;

- une usine d'eau recyclée afin de desservir en eau recyclée les organisations industrielles voisines qui consomment à l'heure actuelle une grande quantité d'eau potable à des fins industrielles et ainsi économiser de l'eau potable;
- un centre d'interprétation.

Statut du projet et prochaines étapes

Le projet est en phase d'idéation et de validation de concept. La phase 1 d'étude de pré faisabilité technique a été complétée. Une subvention de 1 M\$ a été octroyée par la Ville à 2 degrés, incubateur en environnement et technologies propres, permettant d'assurer l'avancement du projet, notamment l'embauche de la direction de projet, la réalisation de plans d'affaires et financier et la mise en place de projets-pilotes pour chaque volet.

Une présentation a été effectuée le 30 octobre dernier auprès de différents bailleurs de fonds gouvernementaux afin de compléter le financement requis pour la phase 2, soit 1,9 M\$. Ce financement permettrait de démarrer les activités de recherche et développement, de monter une vitrine de démonstration technologique, de lancer les activités pilotes d'incubation d'entreprises et d'aménager un espace collaboratif. Ces projets pilotes sont une base pour construire un centre d'innovation pleine grandeur en phase 3.

Demande budgétaire

La Ville de Québec demande au gouvernement du Québec d'être partenaire du projet novateur du Carrefour de l'eau à hauteur de 1,9 M\$ pour compléter le financement requis visant la réalisation de la phase 2 du projet qui permettrait de démarrer les activités de recherche et développement, de monter une vitrine de démonstration technologique, de lancer les activités pilotes d'incubation d'entreprises et d'aménager un espace collaboratif.

3.5.2. Infrastructures sportives et culturelles

- **Centre de curling**

Dans le cadre des Jeux du Canada 2027, un nouveau centre de curling verra le jour à Québec.

Situé à la convergence de la rue des Rocailles et du boulevard Pierre-Bertrand, ce centre deviendra une véritable plaque tournante de la pratique du curling, entre autres grâce à ses huit pistes et ses autres aménagements sportifs.

La Ville prévoit déjà investir 3 M\$ dans les plans et devis et demande au gouvernement de contribuer financièrement à la construction du nouveau centre de curling de Québec.

- **Stade Canac**

La construction du Stade municipal de Québec remonte à 1938. Au fil de son histoire, le Stade municipal a accueilli plusieurs équipes de baseball de Québec et des rénovations majeures ont été effectuées à la fin des années 1990.

Afin d'assurer sa pérennité, le Stade Canac nécessite à nouveau d'importants travaux de réfection de l'enveloppe, des gradins, de l'éclairage du terrain et de mise aux normes des moyens d'évacuation.

La Ville souhaite maintenir le stade à son emplacement et prévoit investir plus de 20 M\$ d'ici cinq ans pour remettre le stade à niveau. À cet égard, elle demande également au gouvernement de contribuer financièrement au maintien de la pérennité du Stade Canac.

- **Bibliothèque Étienne-Parent**

La bibliothèque Étienne-Parent nécessite des travaux de rénovation, d'amélioration et de réaménagement pour assurer sa pérennité et mieux desservir sa clientèle.

Située dans l'arrondissement Beauport, la bibliothèque a été inaugurée en 1995 et n'a pas connu de rénovations majeures depuis.

Sa superficie de 1 750 m², ses 112 places assises et l'organisation des espaces peinent aujourd'hui à desservir adéquatement la population du secteur qui a augmenté considérablement dans les 10 dernières années.

Les études menées actuellement visent un agrandissement du bâtiment afin de mieux répondre aux besoins identifiés, de même qu'une meilleure exploitation de la proximité du boisé et de la rivière Beauport, l'intégration d'espaces de travail, une meilleure répartition des places assises ainsi que des propositions de secteurs jeunesse et adolescents mieux adaptés à la réalité des jeunes familles du secteur.

La Ville a déjà investi 150 000 \$ dans la phase d'études et réservé 4 M\$ supplémentaires pour les plans et devis. Une fois cette phase achevée, la Ville demande au gouvernement de contribuer financièrement à la réalisation du projet de rénovation, d'amélioration et de réaménagement de la Bibliothèque Étienne-Parent.

3.5.3. Place d'Youville

Réfection du stationnement d'Youville

Le stationnement d'Youville est important pour l'accessibilité aux secteurs du Vieux-Québec et de la Colline Parlementaire. Il pourrait, par ailleurs, soutenir davantage la mobilité du secteur.

Le stationnement souterrain de la place d'Youville a été construit en 1972. Il est opéré par la Société Parc-Auto du Québec et il est la propriété de la Société québécoise des infrastructures. Il est situé dans le secteur hautement touristique du Vieux-Québec et au cœur de la colline parlementaire. Il offre plus de 1 200 places de stationnement et il est régulièrement utilisé par les employés, les touristes et la clientèle des commerces et des salles de spectacle avoisinants. Malgré des travaux d'entretien, l'état du stationnement s'est dégradé au fil des ans et nécessite d'importants travaux de réfection.

La réfection envisagée du stationnement d'Youville par le gouvernement impacte directement la réflexion de la Ville sur le réaménagement de la place d'Youville, notamment quant à la révision des entrées et des sorties, l'aménagement, le verdissement, le parcours piéton et l'accès aux cyclistes.

Cette infrastructure d'intérêt supra régionale est essentielle pour l'accessibilité aux secteurs du Vieux-Québec et de la Colline Parlementaire. Le déploiement progressif de projets d'apaisement de la circulation automobile dans le Vieux-Québec confirme la nécessité du stationnement afin d'intercepter les véhicules aux limites du secteur.

Par ailleurs, dans une perspective de développement de la mobilité et d'une volonté d'apaiser la circulation dans le secteur du Vieux-Québec, le stationnement d'Youville pourrait davantage soutenir la mobilité avec l'installation d'un pôle de mobilité régionale comprenant notamment une grande « gare » à vélo et des secteurs dédiés à l'auto partage et aux autocars touristiques.

Le réaménagement du secteur est indissociable de la réfection du stationnement; les deux projets doivent avancer de manière concomitante. De la même manière, le projet doit s'arrimer avec le projet de transport structurant retenu pour la ville de Québec.

Réaménagement de la place d'Youville

Un réaménagement global de la place d'Youville et de ses abords, dont l'aménagement actuel date de 1984, est envisagé par la Ville de Québec à moyen terme. Il vise notamment à :

- bonifier les liens piétonniers et les aménagements paysagers;
- renforcer la connexion entre la place d'Youville et la colline parlementaire;
- aménager une « coulée verte » entre la place d'Youville et l'esplanade devant l'Assemblée nationale afin de compléter l'aménagement inachevé de la colline parlementaire;
- revoir l'affectation de l'espace public dédié au transport;
- réaménager les rues des Glacis, Saint-Joachim, Saint-Jean et place d'Youville, la place publique et le secteur du terminus d'autobus;



Illustration préliminaire

- réaménager et simplifier l'entrée du stationnement d'Youville.

Le projet doit faire l'objet de discussions avec le milieu.

À ce jour, seule la réalisation de l'esplanade, au-dessus du stationnement d'Youville, a été effectuée par la Commission de la capitale nationale du Québec. La consolidation de la vocation événementielle de la place d'Youville s'est réalisée avec la rénovation du Palais Montcalm, la construction du Diamant et la rénovation du Capitole.

Demande budgétaire

La Ville de Québec demande au gouvernement du Québec de :

- contribuer au projet de réaménagement de la place d'Youville avec la réactivation du projet en collaboration avec la Commission de la capitale nationale du Québec;
- financer une étude de projet conjointe entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec pour la création d'un pôle de mobilité dans le cadre de la réfection du stationnement d'Youville, à hauteur d'environ 250 000 \$.

3.5.4. Centre de formation intégré en sécurité publique

Dans le cadre de leurs missions et de leurs devoirs, les 1 735 employés du Service de la protection contre l'incendie et du Service de police assurent, par une approche bienveillante et de proximité, la sécurité urbaine de l'agglomération de la Ville de Québec et contribuent quotidiennement à la cohésion sociale en protégeant une population de près de 600 000 citoyens et une valeur foncière de plus de 90 milliards de dollars dans une dynamique où les risques et la diversité des interventions sont en constante évolution.

Les services de sécurité publique de la Ville de Québec doivent annuellement répondre aux exigences législatives et réglementaires liées à leurs compétences d'intervention et planifier, organiser et diffuser des activités de :

- formation initiale de conduite et d'opération des véhicules;
- maintien de compétences et entraînements;
- simulations spécifiques à chaque service et simulations transversales;
- recherche et développement;
- formation sur les nouveaux risques.

Actuellement, aucun site d'exercice et de formation intégré et moderne n'est présent sur le territoire de l'agglomération ou dans l'est du Québec. Les formations s'effectuent à différents endroits, souvent sur des sites externes à l'extérieur de la région.

Cette situation engendre des déplacements et diminue l'agilité organisationnelle de la Ville.

La pluralité des interventions et le cadre législatif auquel sont soumis le Service de protection contre l'incendie, le Service de police et le Bureau de la sécurité civile de la Ville exigent des formations continues, sur des installations spécifiques, modernes et adaptées aux besoins d'aujourd'hui et disponibles sur le territoire de l'agglomération.

Au-delà des besoins de la Ville de Québec, les événements des dernières années liés notamment aux changements climatiques (feux, inondations, etc.) ont mis en lumière des enjeux liés à la formation des services de sécurité publique de l'agglomération et de l'ensemble des régions de l'est du Québec.

Construction d'un centre de formation intégré spécialisé et durable dédié à la sécurité publique

Pour toutes ces raisons, la Ville recommande la construction à Québec d'un centre de formation intégré spécialisé et durable dédié à la sécurité publique permettant d'accueillir :

- des installations permettant la formation en conduite et opération des véhicules d'urgence;
- des installations permettant la pratique de manœuvres opérationnelles d'intervention;
- des stratégies de formations terrain et virtuelles, notamment à l'aide de simulateurs virtuels;
- des stratégies de formations liées aux changements climatiques (vents, feux, inondations).

Ce centre situé à Québec pourrait non seulement servir les besoins de formation moderne liés à l'agglomération de Québec, mais également aux municipalités de l'est du Québec.

Demande budgétaire

Afin de devenir leader par excellence en formation en sécurité publique dans l'est du Québec, la Ville de Québec souhaite que le gouvernement du Québec soit partenaire afin de doter l'agglomération de Québec et l'est du Québec d'un centre de formation et d'expertise en sécurité publique moderne et de calibre mondial. À cette fin, la Ville de Québec demande au gouvernement du Québec de :

- financer une étude de projet conjointe entre la Ville de Québec et le gouvernement du Québec pour la création d'un centre de formation et d'expertise en sécurité publique pour l'est du Québec, à hauteur d'environ 250 000 \$;
- contribuer financièrement au projet de création d'un centre de formation et d'expertise en sécurité publique pour l'est du Québec une fois les études réalisées.

4. Annexe

4.1. Mesures du partenariat Québec-municipalités 2020-2024

Mesures du partenariat Québec-municipalités 2020-2024 (en M\$)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024-2028
Partage de la croissance d'un point de la TVQ	8,7	28,2	44,0	45,7	51,4	56,9	226,2
Fonds de la région de la Capitale-Nationale	19,6	19,6	19,6	19,6	19,6	19,6	98,0
Fonds régions et ruralité	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1	10,5
Remboursement à 50 % de la TVQ payée	42,5	44,8	46,1	47,3	48,5	49,7	236,4
Bonification des compensations tenant lieu de taxes pour les immeubles publics	6,5	10,1	14,5	14,9	15,8	15,9	71,2
Subvention à la Capitale-Nationale	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	7,8	39,0
Total	87,2	112,6	134,1	137,4	145,2	152,0	681,3
Budget de fonctionnement équilibré de la Ville	1 772,2	1 904,1					
En % des dépenses de fonctionnement	4,9%	5,9%					



VILLE DE
QUÉBEC

l'accent
d'Amérique